

Énoncé de réaction - Petite oréohélice

10 janvier, 2022

Nom commun : Petite oréohélice

Nom scientifique : *Oreohelix cooperi*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le 2021-10-12, le ministre de l'Environnement a reçu le rapport de situation sur la Petite oréohélice désignant l'espèce comme étant en voie de disparition. Dans un délai de 24 mois suivant cette date, le ministre cherchera à obtenir une décision du gouverneur en conseil sur l'opportunité de modifier ou non la liste pour cette espèce, ou encore de renvoyer l'examen au COSEPAC pour renseignements supplémentaires ou pour réexamen. Un résumé des consultations et une analyse des raisons pour lesquelles le décret est approprié seront fournis. Pendant la période de consultation normale, le ministre de l'Environnement consultera les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non la Petite oréohélice à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme espèce en voie de disparition, ou encore de renvoyer l'examen au COSEPAC.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : À l'échelle mondiale, ce petit escargot terrestre (coquille d'environ 1 cm de largeur) est confiné à quatre collines ou montagnes isolées des Grandes Plaines de l'Amérique du Nord. Au Canada, il se trouve seulement dans les collines Cypress de l'Alberta et de la Saskatchewan. Connue pour occuper cette région depuis 1905, bien que sous un nom différent, l'espèce se trouve sur des crêtes, des falaises, des pentes et des sommets de colline, dans un milieu au substrat de sable, de limon, de galets et de conglomérats de la Formation de Cypress Hills ou à proximité de celui-ci. Les individus de l'espèce sont répartis de manière éparse au sein de ces milieux. L'espèce est absente du versant sud à pente douce des collines Cypress, et se trouve rarement dans les fonds de vallée. Cet escargot, qui se déplace lentement, est vulnérable aux feux de forêt catastrophiques, lesquels sont exacerbés par une accumulation de combustibles attribuable à la suppression des incendies au cours du dernier siècle et les sécheresses associées aux changements climatiques. Les espèces introduites, notamment le Dindon sauvage, qui recherche de la nourriture au sol, ainsi qu'un parasite, sont de plus en plus préoccupantes.

Présence au Canada : Alberta, Saskatchewan

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Alberta

Saskatchewan